

AVIS PUBLIC



DEMANDES DE DÉMOLITION

Les personnes intéressées sont priées de noter que, conformément au *Règlement sur la démolition d'immeubles (CA-24-215)*, le Comité d'étude des demandes de démolition se réunira le 27 mars 2019, à 17 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est, afin de statuer sur des demandes de certificat d'autorisation de démolition relatives aux bâtiments portant les numéros :

- 151 à 157, rue Sainte-Catherine Est, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un bâtiment de 7 étages;
- 1720, rue Mackay, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble mixte commercial/hôtel de 19 étages comprenant 158 chambres au total;
- 2138, 2140 et 2144, avenue Papineau, et sur un projet de réutilisation du sol prévoyant la construction d'un immeuble résidentiel de 3 étages comprenant 17 appartements au total.

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un certificat d'autorisation de démolition doit, au plus tard le 21 mars 2019, faire parvenir une opposition motivée à l'adresse suivante :

« Demande de démolition »
a/s de Domenico Zambito
Secrétaire d'arrondissement
Ville de Montréal
Arrondissement de Ville-Marie
800, boul. De Maisonneuve Est, 19^e étage
Montréal (Québec) H2L 4L8.

Fait à Montréal, le 11 mars 2019

Le secrétaire d'arrondissement
Domenico Zambito, avocat